RANDO-L’ISLE

**Compte-rendu de réunion du conseil d’administration du 15 octobre 2020**

*Rédigé par : Nathalie HURSON* le 31/10/2020

*Présents :* Régis Blanc, André Brioude, Christian Cavoué, Dominique Catot, Bernadette Décor, Jean-Marie Fraselle, Sylvia Frisano, Jean-Claude Gabriel, Nathalie Hurson, Jean-Louis Viel

Christian Chafiol, Odile Delapeyrière, Alain Lunel, Monique Julien, Laurence Mogenet

*Excusés* : Monique Amstuz, Claude Bergès, Didier Betored, André Bouzon, Xavier Guéraud, Jean-Jacques Lefebvre, Joëlle Merlin, Gisèle Pascal-Olivier, Jean-Louis Peignien, Régis Wagner, Isabelle Williamson

*Diffusion* : Adhérents

*Prochaine réunion du CA e préparation programme*: **jeudi 3 décembre** **2020** à 18h à la salle des Névons

★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★★

1. **Ordre du jour de ce conseil**

⮚ Point adhésions

⮚ Point financier

⮚ Point formations

⮚ Point séjours

⮚ Point animateurs

⮚ Point formations

⮚ Bilan de la participation au Forum des Associations

⮚ Préparation de l’AG du 06.11.2020, démissions, candidatures, déroulement ; Qui fait quoi ?

⮚ Questions diverses

⮚ Date prochaines réunions programme et CA

1. **Point adhésions** par Nathalie

Nous avons terminé la saison 2019-2020, le 15.03.2020 avec 190 adhérents ;

Les adhésions à ce jour : Nombre total d’adhérents : 154 (145 en oct 2019) 6% en plus

 Renouvellements : 136 (118 en octobre 2019) 12% en plus

 Nouveaux adhérents : 18 ( 27 en octobre 2019) 6% en moins

⇒ Renouvellements plus rapides qu’en octobre 2019, mais moins de nouveaux adhérents.

Adhésions en ligne, avec paiement par Carte Bleue  : 80 (52%)

Adhésions Papier et par chèque : 74 (48%)

⇒ Chiffres identiques à ceux d’octobre 2019.

1. **Point formations / animateurs** par Régis
* Toutes les formations prévues au 2nd trimestre ont été annulées ;
* André a pu organiser une cession de lecture en salle, mais la mise en situation correspondante a été annulée ; il a néanmoins envoyé un exercice pratique aux personnes concernées.
* Christian Chafiol devait passer la pratique de son Brevet Fédéral d’Animateur de Randonnée Pédestre au mois de mai … il l’a réussi avec brio cette semaine !
* En mars, Claude et Régis avaient présenté 2 nouveaux animateurs en Marche Nordique : Alain Lunel et Jean-Louis Peignien ; Le PSC1 (brevet de secourisme) qu’ils devaient passer en mai est reporté en novembre ;
* Odile Delapeyrière intégre l’équipe d’animateurs de randonnée : elle avait participé à la cession de lecture de cartes, Claude et Régis lui ont proposé d’être animatrice, ce qu’elle a accepté bien volontiers ; Elle va être aidée, dans les mois à venir, pour sa formation de base théorique et pratique, et pourra ensuite passer le Brevet Fédéral si elle le souhaite ; passera le PSC1 dès que possible puisqu’elle va guider des randos dans le prochain programme.
* 1 animateur supplémentaire en Marche Nordique serait le bienvenu ;
* Sur le site de Rando L’Isle, les animatrices /animateurs ont à leur disposition le catalogue des randonnées et leur trace GPS, accessibles par un mot de passe, et mis à jour régulièrement par Jean-Claude ;
* Rappel : comme pour toutes les randos, il est nécessaire de remplir une fiche ou de donner le numéro de la rando dans le catalogue pour les randos ZEN ;
* Rappel : ce serait bien, à la fin d’une randonnée, d’envoyer un message au président du club, Claude, et au responsable des randos, Régis, pour dire que tout s’est bien passé ;
* Régis rappelle aux animatrices / animateurs qu’il serait bien d’envoyer, chaque mois, à Catherine Seigle, les kilomètres parcourus en voiture pour une reconnaissance de rando, pour la rando ou pour la préparation d’un séjour ; En fin d’année civile, les kilomètres font l’objet d’un calcul suivant une grille fournie par le service des impôts, et transformés en don au club, don que l’animateur déclare sur sa feuille d’impôts.
1. **Bilan sur la participation du club au Forum des Associations** par Dominique, Jean-Claude et Régis

Cette année, la mairie a organisé le forum dans le parc Gautier, afin de respecter les distanciations sociales ; Le temps, magnifique, a fortement contribué à la réussite de cette journée, même si l’emplacement de notre stand, en bout d’un chemin de traverse, n’était pas très facile à trouver ;

Nous avons renseigné une soixantaine de personnes sur l’ensemble des activités du club, dont certaines ont pris, depuis, leur adhésion.

1. **Point séjours** par Régis

? En raison de la crise sanitaire, seuls ont pu se dérouler, sur la saison 2019-2020, le week-end à Porquerolles et le séjour en Chartreuse en septembre, le week-end dans les Calanques en octobre et les 2 séjours raquettes, dans le Val d’Arly en janvier, à Freissinières en mars ;

? Pour les séjours annulés : la plupart des loueurs a remboursé la totalité des acomptes, certains les ont remboursés en partie, le reste sous forme d’avoir :

🞰 Séjour dans les Cévennes : reprogrammé du 12 au 18 mai 2021 ;

🞰 Séjour à Savines : l’acompte est utilisé pour le séjour raquettes à Sauze ;

🞰 Séjour à Montgenèvre : remplacé par 2 séjours à St Chaffrey en septembre 2020 ;

🞰 Séjour en Chartreuse : reprogrammé du 3 au 9 juin 2021 ;

🞰 Séjour dans le Beaufortain : reprogrammé du 19 au 23 juillet 2021 ;

? Le week-end à Porquerolles de septembre 2020 a pu se dérouler normalement

? 3 séjours raquettes sont au programme en 2021 :

Deux à St Jean de Sixt : du 24 au 29 janvier ; du 31 janvier au 5 février

 Un au Sauze en Ubaye du 10 au 14 mars

? La question du remboursement de séjours s’est posée pour 4 personnes inscrites et dans l’incapacité d’y participer, une pour un séjour dans le Val d’Arly, les 3 autres pour le week-end à Porquerolles ; Le loueur de Porquerolles n’ayant pas fait payer au club les personnes absentes, elles ont été remboursées par le trésorier ; Une décision identique a été prise pour la personne absente du Val d’Arly.

? Un problème de difficultés de gestion est soulevé par le trésorier : apprendre, le jour de la réunion des modalités pratiques du séjour, qui vient, qui ne vient plus, qui remplace, ne lui permet pas d’avoir une gestion sereine des différents séjours (difficultés à récupérer les chèques de tous les participants, à attribuer tel chèque à tel séjour lorsqu’il n’a pas la liste, …) ;

Le trésorier souhaite également que chaque animateur, organisateur de séjour, lui fasse une copie du contrat initial avec les conditions financières avant le séjour, et lui donne la facture acquittée réellement, le plus rapidement possible, après le séjour ;

 Il serait en outre souhaitable que le club, par l’intermédiaire de son président, responsable des séjours, soit également au courant des inscriptions, désistements, remplacements des participants, aux différents séjours ;

 D’où un nouveau mode de fonctionnement : désormais, lorsqu’on souhaite participer à un séjour, il est nécessaire d’envoyer conjointement un mail à l’animateur-organisateur et à association@rando-lisle.fr ; puis d’envoyer ensuite au trésorier la feuille d’inscription accompagnée du chèque d’acompte, à l’adresse suivante : Dominique CATOT

 81 chemin de St Jean

84800 LAGNES

La réception des 2 mails permet d’établir la liste des participants et la liste d’attente si besoin.

1. **Point financier** par Bernadette et Dominique

Il y a eu moins de séjours, donc on a moins avancé d’argent que d’habitude ; Les dépenses « formations des animateurs », importantes habituellement, ont toutes été reportées sur le prochain budget.

Bernadette a clôturé les comptes de l’exercice 2019-2020 au 31 août 2020, avec un peu plus de 8000€ en disponible.

1. **Préparation de l’Assemblée Générale** par Régis

⮚ 5 membres du CA, élus en 2017 ou 2018, sont sortants par renouvellement statutaire du 1/3 du CA ; Dominique CATOT, Jean-Claude GABRIEL, Jean-Louis VIEL (3 de 2017), André BOUZON et Nathalie HURSON (2 de 2018) se représentent ;

David WILLIAMSON présente sa démission, pour cause de déménagement ;

Pour l’instant, 1 personne a rempli un bulletin de candidature : Jean-Louis PEIGNIEN.

⮚ Présentation du déroulement de l’AG proposé par Régis, tel qu’il a été pensé par quelques membres du bureau : Chacun, en arrivant dans la salle, masqué, se sert de gel hydro-alcoolique fourni par l’association, avant d’aller chercher sa chaise et de la disposer dans la salle à une distance de sécurité correcte ;

Pour clôturer l’AG, maintenir un moment convivial a semblé important, tout en respectant bien sûr les règles sanitaires : deux buffets installés dans la salle loin l’un de l’autre ; sur chacun des buffets, des boissons et des pizzas, quiches et tartes ; chacun vient au buffet avec son assiette et son verre, il est servi avec des ustensiles par quelques personnes derrière les buffets, puis repart s’asseoir sur sa chaise pour boire et manger ; il n’y aura rien de collectif, ni tapenade, ni cacahuètes ou chips ;

⮚ Proposition par plusieurs membres du CA : faire l’AG, mais pas l’apéro dînatoire, car sous la forme imposée par la crise sanitaire, il ne peut pas y avoir de moment de convivialité ;

⮚ Le déroulé de l’AG avec buffet est donc mise au vote : 2 pour

 7 contre

 1 abstention

Le résultat confirme l’AG et annule le buffet ; L’AG sera donc clôturée par la remise des trophées, avec photos mais sans bise !

En conséquence, il n’y aura pas non plus la fête des 13 desserts, ni le partage de mets au Trou du Rat.

Organisation de l’AG : - les clefs de la salle des Fêtes seront récupérées par Claude ;

 - la sono est fournie par le CDRP

 - un rappel de la tenue de l’AG sera fait par le secrétariat

- les feuilles d’émargement, les dossiers pour les invités et la presse seront préparés par le secrétariat

 - les récompenses : elles sont prêtes

1. **Dates à retenir :** aucune pour l’instant
2. **Questions diverses**
* Lorsqu’un animateur s’inscrit à une formation, en accord avec le responsable des animateurs et le président, il engage des frais : le coût de la formation est remboursée par le club, mais serait-il possible que le club rembourse également les frais complémentaires, comme les frais d’essence, d’hôtel, …lorsque la formation se trouve loin du domicile et commence dès le matin ?

Réponse : - Les frais d’essence sont déjà pris en charge lorsque l’animateur les déclare auprès de Catherine Seigle dans les kilomètres parcourus ;

* Est-ce que le club peut alors faire une attestation identique pour les frais de péage et d’hébergement ?

Réponse : non, car ce n’est pas prévu par les impôts : on ne peut les transformer en dons au club ; Toute déclaration de don doit être vérifiable (pour les kilomètres, le nom de l’animateur responsable de la rando tel jour est marqué sur le programme) ;

* Cependant, le club souhaite proposer à ses adhérents des randos avec des animatrices / animateurs formés ; Il est donc proposé au vote de rembourser les frais complémentaires liés à une formation, lorsque la formation identique n’est pas proposée sur le département

Adopté à l’unanimité, lorsque les finances du club le permettent.

1. **Date prochaines réunions**

Conseil d’Administration et Réunion des animateurs pour construire le programme des mois de janvier, février et mars : jeudi 3 décembre à 18h à la salle des Névons

Le Président La secrétaire Le trésorier